

6- DEMANDE D'AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Formulaire à déposer au plus tard
15 jours avant la date de la manifestation :
Au Service Vie Associative, Loisirs et Animations
Les Récollets – 53 rue d'Angoulême 16100 COGNAC
ou par mail (chrystel.degabriel@ville-cognac.fr)

Demandeur

Association/organisme :
Représenté(e) par :
 Nom prénom :
 Date de naissance :
 Qualité :
Adresse :
.....
Tél. fixe / portable :
Adresse mail :
Association : n° d'enregistrement en Préfecture :
Association sportive : n° d'agrément Jeunesse et Sports :
Entreprise : n°Siret :

Manifestation

Nature de la manifestation :
Nom et adresse exacte du lieu de la manifestation :
Date de la manifestation :
Horaires d'ouverture de la buvette :

Monsieur le Maire,

Je viens solliciter votre bienveillance pour obtenir l'autorisation de tenir une buvette :

1^{ère} Catégorie dite « sans alcool » (<1,2°)

3^{ème} Catégorie (<18°)

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder, notamment dans les domaines de la protection des mineurs contre l'alcoolisme et la répression de l'ivresse publique.

Je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation concernant les débits de boissons temporaires.

Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Date et Signature du demandeur